

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **11 mai 2015**

Délibération n° 2015-0299

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution de subventions au profit des associations ASPIE, ADL Villeurbanne, Sport dans la Ville, L'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières, CIDFF du Rhône, Action'Elles ainsi qu'à la SCOP Elycoop, à la CCI de Lyon et à la CMA du Rhône pour leurs programmes d'accompagnement généraliste ante et post création 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pilon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Morage (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0299**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution de subventions au profit des associations ASPIE, ADL Villeurbanne, Sport dans la Ville, L'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières, CIDFF du Rhône, Action'Elles ainsi qu'à la SCOP Elycoop, à la CCI de Lyon et à la CMA du Rhône pour leurs programmes d'accompagnement généraliste ante et post création 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon, développe une politique de soutien affirmé à l'entrepreneuriat depuis de nombreuses années. Celle-ci s'exprime à travers le réseau d'accompagnement à la création d'entreprise "Lyon Ville de l'Entrepreneuriat" (LVE), véritable fer de lance de la politique entrepreneuriale de l'agglomération.

Depuis sa mise en œuvre, il y a plus de 10 ans, ce réseau a accompagné plus de 100 000 entrepreneurs et il a permis d'atteindre le rythme de 15 000 créations d'entreprises chaque année, plaçant ainsi la Métropole de Lyon au 1er rang des agglomérations françaises créant le plus d'entreprises. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

a) - Objectifs

Les ambitions du réseau LVE pour l'année 2015 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

En outre, l'appui des projets issus des quartiers en Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération, constitue un objectif de diversité nécessaire au développement équilibré de l'agglomération. Dans le cadre du CUCS, un soutien particulier est apporté aux actions mettant en œuvre un dispositif global d'insertion professionnelle, c'est-à-dire dont la finalité peut être la création d'entreprises, l'emploi ou la formation (amorçage, structure de test, autre structure ante-crétation).

Au sein du réseau LVE, les associations, la Société coopérative ouvrière de production (SCOP) et les chambres consulaires sont des éléments structurants de soutien à l'accompagnement des créateurs d'entreprise, en ante et post création.

C'est dans ce cadre que la Métropole de Lyon souhaite renouveler son soutien aux associations San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE), de Développement Local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne), Sport dans la Ville, l'Incubateur au féminin Rhône-Alpes pionnières, Centre d'informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Rhône, Action'Elles ainsi qu'à la société coopérative ouvrière de production (SCOP) Elycoop, la Chambre de commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et de l'Artisanat du Rhône.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014 et bilan**Accompagnement des créateurs ante création****- Association San Priote pour l'Insertion par l'Emploi (ASPIE)**

Par délibération n° 2014-0115 du Conseil du 23 juin 2014, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2014.

Le bilan de l'activité de l'ASPIE, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

Concernant l'accompagnement sur le site de Saint Priest, 190 porteurs de projets ont été accueillis (l'objectif était fixé à 140), 34 entreprises ont été créées : 12 dans le domaine de l'artisanat, 10 dans le domaine du commerce, 9 dans le domaine des professions libérales et 3 dans le domaine des services.

Concernant l'accompagnement sur le site de Feyzin, 15 porteurs de projets ont été accueillis, 3 entreprises ont été créées dans le domaine de l'artisanat.

Les actions poursuivies par l'ASPIE sur les sites de Saint Priest et de Feyzin présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

- SCOP Elycoop

Par délibération n° 2014-0114 du Conseil du 23 juin 2014, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 € au profit de la SCOP Elycoop pour son programme d'actions 2014.

Le bilan de l'activité d'Elycoop, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

151 porteurs de projets ont été accueillis sur un objectif initial de 75 (79 à Meyzieu, 66 à Décines Charpieu et 6 à Jonage). Une grande majorité des porteurs de projets reçus sur les permanences sont des demandeurs d'emploi (65 à 70 %), 28 % des personnes reçues à Meyzieu et Décines Charpieu habitent dans une zone politique de la ville, 30 % des porteurs de projet ont entre 30 et 40 ans et environ 27 % ont moins de 30 ans.

Les permanences d'accompagnement à la création d'activités et d'entreprises à Meyzieu, Décines Charpieu et Jonage répondent bien à des besoins de conseil, d'orientation et d'accompagnement à la création d'activités. Ce dispositif permet de garantir la qualité et la proximité du service aux créateurs d'entreprises.

Accompagnement des créateurs ante et post création**- Association de Développement Local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) :**

Par délibération n° 2014-0198 du Conseil du 10 juillet 2014, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 500 € au profit d'ADL Villeurbanne pour son programme d'actions 2014.

Le bilan de l'activité ADL Villeurbanne dans le cadre de ce financement est le suivant :

1°- Action d'accompagnement post-crédation avec parrainage :

- temps d'information au public lors des séquences d'information collective organisées par ADL et des entretiens individuels de diagnostic ; information auprès des membres du réseau LVE et des conseillers Pôle emploi,
- accompagnement individuel de 22 porteurs de projet, dont 59 % sont des femmes : 12 binômes parrainage constitués + 5 entrepreneurs en attente de proposition parrain,
- animations spécifiques : temps d'évaluation avec les parrains et les équipes de professionnels et les parrainés ; animation de séquences de réflexion et d'échanges de la pratique.

2°- Accueil et accompagnement des créateurs d'entreprises en situation précaire ou habitants des quartiers politique de la ville :

- 82 personnes reçues en premier niveau d'accueil et de diagnostic (objectif : 80),
- 57 personnes accompagnées en ante-crédation,
- 10 personnes accompagnées en suivi post création.

3°- Lutte contre les discriminations à la création d'entreprises

En 2014, ADL a continué à mettre en œuvre son travail d'étude visant à explorer les risques de discriminations des créateurs dans l'accès aux prêts bancaires. Un diagnostic auprès d'organismes bancaires a notamment été réalisé. Dans ce cadre, ce sont 6 établissements bancaires qui ont été rencontrés. Les informations recueillies auprès des organismes bancaires et des professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprise ont conforté l'hypothèse de risques de production et de coproduction discriminatoires dans les organisations et les pratiques à l'œuvre. Pour agir au mieux pour contrer ces risques, la méthode du test en situation réelle - testing - apparaît donc la méthode la plus adaptée qui peut permettre de faire un diagnostic objectif sur l'existence ou non de discrimination à l'accès au prêt bancaire professionnel.

Au vu de ces éléments, il a été convenu qu'ADL ne solliciterait pas le concours d'un financement LVE pour cette action en 2015. De ce fait, il a été décidé que l'association fasse une proposition d'action nouvelle en 2015, qui s'inscrive dans les projets de développement de l'offre de service LVE en réponse aux besoins de la jeune entreprise.

- Association Sport dans la Ville

Par délibération n° 2014-0364 du Conseil du 3 novembre 2014, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Sport dans la Ville pour son programme d'actions Entrepreneurs dans la Ville (EDV) 2014.

Le bilan de l'activité de Sport dans la Ville pour le programme EDV, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

Les publics ciblés sont des jeunes, âgés de 20 à 35 ans habitant dans des territoires "Politique de la ville", qui portent un projet de création d'entreprises et qui présentent une logique et un potentiel entrepreneuriaux.

Description des actions réalisées en 2014 :

- constitution d'une nouvelle promotion de 19 candidats au programme d'aide à la création d'entreprises "Entrepreneurs dans la ville",
- accompagnement de 20 entrepreneurs dans le cadre d'un suivi post-crédation ou de projets en cours de développement (0 à 3 ans),
- participation à une démarche qualité (audit) dans l'objectif de rejoindre le réseau LVE au titre de structure labellisée. L'association a été labellisée en juin 2014.

Rappel de la durée de l'action :

- 4 mois en matière de formation dispensée à l'EMLYON business school,
- permanente au titre de l'accompagnement ante-crédation et du suivi post-crédation des entrepreneurs ayant participé au programme "Entrepreneurs dans la ville".

Lieu de réalisation de l'action :

- les locaux de l'EMLYON Business School pour accueillir la formation,
- Campus Pro, la pépinière de "Sport dans la ville", siège de l'incubateur EDV dédié aux entrepreneurs du programme pouvant héberger jusqu'à 20 entrepreneurs de façon permanente dans des bureaux équipés.

L'action poursuivie par "Entrepreneurs dans la ville" présente un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales. Cette action permet à des publics en difficulté et issus des quartiers inscrits en CUCS de bénéficier d'une formation ante-crédation à l'EMLYON, puis d'un accompagnement renforcé pour concrétiser et démarrer leur entreprise.

Cette action s'inscrit en complémentarité des actions en "politique de la ville" et renforce l'offre d'appui post-crédation de l'agglomération. De plus, "Entrepreneurs dans la ville" diffuse de l'information sur l'entrepreneuriat au cœur des quartiers sensibles, en rappelant que son action est inscrite dans la démarche plus large de LVE.

- Association L'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières

Par délibération n° 2014-0117 du Conseil du 23 juin 2014, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association l'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014.

Le bilan de l'activité de l'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières dans le cadre de ce financement est le suivant :

- 193 contacts (+ 107 % par rapport à 2013),
- 11 réunions d'informations et 63 participantes,
- 55 projets accueillis pour un premier entretien,
- 24 projets pré-incubés, 6 incubés (14 projets pré-incubés en 2013),
- 38 créatrices accompagnées,
- 8 sociétés créées, 31 emplois créés,
- 7 hébergements dont 4 depuis le mois de septembre 2014 dans les locaux de l'incubateur,
- taux de transformation 1er rendez-vous/incubation : 44 %.

L'incubateur est par ailleurs candidat à l'intégration dans le réseau LVE. Il a, par ailleurs, débuté le parcours de labellisation dans le cadre de la démarche qualité.

- Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Par délibération n° 2014-0196 du Conseil du 10 juillet 2014, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 51 200 € au profit du CIDFF.

Le bilan du CIDFF dans le cadre de ce financement est le suivant :

573 femmes ont été accueillies et informées, 174 ont été accompagnées en phase ante création, 52 d'entre elles ont créé leur activité, et 10 entrepreneuses ont intégré une coopérative d'activité. Le taux de création est de 30 %.

- l'action dans les quartiers "politique de la ville" : 272 femmes ont été reçues en collectif dans le cadre des antennes et des permanences (Bron, Rillieux, Vaulx en Velin, Lyon la Duchère et Pierre Bénite). 61 femmes ont été accueillies et accompagnées dans les 6 permanences du dispositif.
- le suivi post création est composé d'offres individuelles et collectives : 79 femmes chefs d'entreprise ont été suivies (30 suivis dans le cadre du dispositif Réussite au féminin et 49 suivis dans le cadre du parcours Nacre). Le taux de pérennité à 3 ans est de 97 %. En outre, le CIDFF développe des outils du type "ateliers femmes chefs d'entreprise" (6 ateliers organisés en 2014), mentorat (en lien avec la plateforme de parrainage LVE), mécénat de compétences (21 volontaires disponibles).

- Association Action'Elles

Par délibération n° 2014-0197 du Conseil du 10 juillet 2014, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2014.

Le bilan de l'activité de Action'Elles, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

En 2014, l'association a accueilli 97 nouvelles créatrices d'entreprises (l'objectif était fixé à 80). Le nombre de porteurs de projet informés/passés par l'action est de 100. Elle a organisé 15 ateliers de sensibilisation et de formation auxquels 72 créatrices ont participé. 31 rencontres réseaux ont été organisées comptant plus de 516 participantes. Ce sont aussi 4 parcours de création qui ont été suivis et 65 femmes chefs d'entreprise ont été accompagnées dans le cadre du suivi post-crédation (objectif initial de 40), pour 32 entreprises effectivement créées après un appui en ante création (objectif initial de 30).

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCI) :

Par délibération n° 2014-0277 du Conseil du 15 septembre 2014, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 109 538 € au profit de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour son programme d'actions sur la post-crédation en 2014.

Le bilan de l'activité de la CCI, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- programme parrainage d'entrepreneurs : 111 demandes ont été formulées, 119 binômes constitués (objectif 100), le taux de satisfaction enregistré lors de l'enquête annuelle LVE est de 80 %,
- programme partenaires pour entreprendre : 192 jeunes entreprises inscrites, 4 business-meeting organisés, 8 contrats conclus pour un chiffre d'affaires de 35 300 €,
- pack croissance : 20 nouveaux bénéficiaires d'un suivi renforcé.

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône (CMA) :

Par délibération n° 2014-0113 du Conseil du 23 juin 2014, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 000 € au profit de la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2014.

Le bilan de l'activité de la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- accueil et accompagnement des créateurs-repreneurs : 7 920 contacts, 93 réunions d'informations, 232 entretiens de positionnement (20 à 45 mn) et 249 rendez-vous individuels de niveau 2 (plus d'une heure), 3 289 porteurs de projets accompagnés (parcours création-reprise), poursuite des permanences territoriales : 2 à Genay et 1 à Chassieu,
- action reprise d'entreprise : 7 réunions spécifiques reprise d'entreprise, 74 inscrits, 156 rendez-vous spécifiques reprise (analyse de l'adéquation homme/entreprise à reprendre),
- suivi de la jeune entreprise : organisation de 4 ateliers, 49 inscrits, 37 entreprises suivies,
- implication dans le réseau LVE : la CMA poursuit sa forte implication dans le réseau (présence aux comités, alimentation de la base de données, communication, etc.).

L'ASPIE, la SCOP Elycoop, l'ADL Villeurbanne, la CCI de Lyon, la CMA du Rhône, Sport dans la Ville, l'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières, le CIDFF et Action'Elles ont poursuivi leur implication dans le réseau LVE par la mise en œuvre des actions suivantes :

- mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien sur le long terme du label LVE,
- alimentation de la base de données commune LVE Pro,
- réorientation systématique des créateurs vers les autres membres du réseau si besoin,
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par les associations (affiches, plaquettes et kakémono),
- participation à l'animation du réseau par la participation à des réunions de travail (séminaire, Coter) et aux grands évènements structurant la vie du réseau : concours, forum, salon des entrepreneurs.

Les actions poursuivies par l'ASPIE, la SCOP Elycoop, l'ADL Villeurbanne, la CCI de Lyon, la CMA du Rhône, Sport dans la Ville, l'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières, le CIDFF et Action'Elles présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales et ont permis de garantir la qualité et la proximité du service auprès des différents publics.

c) - Programmes d'actions pour 2015 et plans de financement prévisionnels

Accompagnement des créateurs ante création

- ASPIE

En 2015, l'ASPIE poursuivra son action d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi vers la création d'activités ou d'entreprises sur les deux communes de Saint Priest et de Mions.

Elle projette d'accueillir et d'accompagner sur les deux sites de Saint Priest et de Mions un nombre de porteurs de projets identique à celui de 2014 (soit 205 personnes accueillies, dont 28 personnes sur le territoire de Mions). L'accompagnement se construit autour d'entretiens individuels et/ou collectifs en fonction des besoins des bénéficiaires : premier entretien, diagnostic approfondi, accompagnement ante et post création.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	544	État (politique de la ville)	5 500
services extérieurs	3 232	Métropole de Lyon	18 000

autres services extérieurs	12 181	Ville de Saint Priest	52 217
charges de personnel	58 245	Ville de Mions	1 184
charges financières	132	fonds européens	1 500
dotations aux amortissements	115	contributions volontaires en nature	13 685
emploi des contributions volontaires en nature	13 685		
impôts et taxes	3 952		
Total	92 086	Total	92 086

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 000 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2015.

SCOP Elycoop

Pour l'année 2015, Elycoop reconduit les 3 objectifs poursuivis en 2014 pour son action d'accompagnement de proximité du public prioritaire :

- participer à l'émergence de projets individuels ou collectifs en assurant la promotion de la création d'entreprise pour le compte du territoire et de tous les acteurs locaux,
- poursuivre les permanences de proximité sur les territoires de Meyzieu, Décines Charpieu et Jonage et être un facilitateur du parcours de la création d'entreprise pour les porteurs de projets (premier accueil, présentation des outils de parcours de la création : outils financiers et accompagnement pré et post création). Les résultats attendus sont : 75 porteurs de projets accueillis, dont 35 issus de Meyzieu, 35 de Décines Charpieu et 5 de Jonage pour 20 créations d'activité au total.

En outre, en 2015, des actions spécifiques supplémentaires seront menées :

- sensibilisation à l'entrepreneuriat de l'économie sociale et solidaire,
- mise en place de partenariat avec les structures d'emploi et d'insertion de la commune de Meyzieu : organisation de visites de terrain dans les quartiers politique de la ville afin d'informer sur les services d'accompagnement à la création d'entreprises.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	500	État (politique de la ville)	12 240
services extérieurs	610	Caisse des dépôts et consignations (CDC)	15 000
autres services extérieurs	1 200	Ville de Meyzieu	7 500
charges de personnel	39 820	Ville de Jonage	2 100
charges indirectes affectées à l'action	13 210	Ville de Décines Charpieu	7 500
emploi des contributions volontaires en nature	610	Métropole de Lyon	11 000
		contributions volontaires en nature	610
Total	55 950	Total	55 950

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 11 000 € au profit de la SCOP Elycoop pour son programme d'actions 2015 dans le cadre de son dispositif d'appui à la création d'entreprises sur les Communes de Meyzieu, Décines Charpieu et Jonage.

S'agissant d'une entreprise privée, ce financement est accordé à la SCOP Elycoop dans le respect du règlement européen (CE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 dit *de minimis*.

Accompagnement des créateurs ante et post création

- Association de Développement Local (ADL) Villeurbanne

Les 3 grands objectifs poursuivis par ADL Villeurbanne en 2014 sont reproduits sur 2015.

1°- Action d'accompagnement post-création avec parrainage

Les actions proposées par l'association en 2015 visent à :

- renforcer et développer la qualité de service au créateur par un accompagnement contractualisé, adapté à ses besoins dans la durée, de la phase post immatriculation de l'entreprise et jusqu'à 3 ans après, dont l'action complémentaire de parrainage,
- fluidifier et sécuriser les parcours par l'action de parrainage,
- valider et renforcer les capacités d'autonomie et de pilotage entrepreneurial,
- ouvrir le "champ des possibles" et les mises en réseaux, développer des relations avec des pairs.

L'objectif est d'accompagner annuellement 24 entreprises, soit 24 binômes parrain-parrainé.

2°- Accueil et accompagnement des créateurs d'entreprises en situation précaire ou habitant des quartiers politique de la ville

Les 4 grands objectifs poursuivis par ADL sont les suivants :

- faciliter l'accès à l'information et aux droits liés à la création d'entreprise : dispositifs de droit commun, boîtes à outils, aides publiques.
- réduire les écarts dans l'accès à l'accompagnement à la création d'entreprise et à une offre de service adaptée des publics en situation précaire.
- valoriser les savoir-faire et initiatives individuelles et/ou collectives ; renforcer les connaissances des candidats à la création d'entreprise et contribuer ainsi à améliorer la capacité des porteurs de projets à agir et décider.
- contribuer à une meilleure connaissance/accessibilité aux offres de services du réseau LVE.

Résultats attendus :

- 80 personnes reçues en premier niveau d'accueil et de diagnostic,
- 35 personnes accompagnées en ante création,
- taux de transformation : 4 à 7 créations d'entreprises,
- 5 à 7 personnes accompagnées en suivi post création.

3°- Action "effet synergie" : la dynamique du groupe pour réussir et renforcer le potentiel de chaque jeune entreprise

Les objectifs poursuivis par l'association sont les suivants :

- prendre en compte de nouveaux besoins et nouveaux publics,
- renforcer la qualité de service au créateur/repreneur : diversifier l'offre à travers une action collective à visée collaborative à destination des entrepreneurs de moins de 3 ans,
- explorer des formes nouvelles d'intervention en complément de l'existant : apprendre et progresser ensemble par le savoir des autres,
- favoriser le développement de liens professionnels et d'entraide.

Cette action consistera à constituer un groupe de 7 à 9 entrepreneurs demandeurs de rencontres et désireux de s'engager dans la démarche. Ce travail en groupe se déclinera sous la forme de 8 séances collectives sur la base prévisionnelle d'une séquence toutes les 2 semaines. La durée prévisionnelle de chaque séance est de 2 à 3 heures. Ces séances sont destinées à co-produire des solutions adaptées à des problématiques/préoccupations qui seraient exposées par des participants du groupe.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
parrainage	24 000	Métropole de Lyon (LVE)	23 500
accompagnement ante-post	66 798	Région Rhône-Alpes (CFAC)	14 000
action "effet synergie"	6 500	État (politique de la Ville)	13 000
		Europe (FSE)	13 400
		Métropole de Lyon (RSA/publics spécifiques)	27 500
		Ville de Villeurbanne	5 898
Total	97 298	Total	97 298

Le plan d'actions représente un budget total de 97 298 €. La Métropole de Lyon est sollicitée à hauteur de 23 500 €. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Rhône-Alpes (à hauteur de 14 000 €), dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016.

- Sport dans la Ville

Les 3 grands objectifs poursuivis par l'association dans le cadre de son programme "Entrepreneurs dans la Ville" en 2014 sont reproduits sur l'année 2015. Il s'agit de :

- constituer une nouvelle promotion de 25 porteurs de projets (9^e promotion), qui suivront une formation de 4 mois à l'EMLYON Business School (208 heures) à la création d'entreprise. Cette formation donnera lieu à l'acquisition des apprentissages nécessaires pour construire un modèle économique et rédiger un business plan. Pour cela, EDV sélectionnera des porteurs de projets sur leur potentiel entrepreneurial et la personnalité des jeunes plus que sur le parcours, qui est généralement appelé à se structurer et se renforcer tout au long du parcours. EDV cherche à toucher des porteurs de projet de création d'entreprise, âgés de 20 à 35 ans, issus des quartiers "Politique de la Ville" de l'agglomération lyonnaise. La diffusion de l'information sur le programme est assurée par plusieurs canaux : réseau LVE, réseau Sport dans la Ville, EMLYON, etc.
- accompagner 25 entrepreneurs en post-crédation, dans le cadre de l'incubateur EDV. Cela sous-tend le renforcement des services proposés par l'Incubateur afin de favoriser la création d'emplois induits par le développement des activités créées : parrainage, pool d'experts, hébergement et incubation (suivi post-crédation), club des EDV.
- offrir de nouveaux espaces de travail avec le réaménagement de la pépinière et la réalisation d'un espace de co-working pour accueillir toujours plus de jeunes créateurs. En 2015, EDV aura la capacité d'accueillir en permanence jusqu'à 40 entrepreneurs du programme.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	29 000	vente de produits finis, prestations de services, marchandises	20 000
services extérieurs	87 200	Région Rhône-Alpes	30 000
autres services extérieurs	73 000	Métropole de Lyon	45 000
charges de personnel	88 000	Groupama	100 000
charges exceptionnelles	1 800	Sanofi MSD	40 000

charges fixes de fonctionnement	30 000	Fiducial	15 000
		Fondation Le Roch - Les Mousquetaires	35 000
		autres donateurs	24 000
Total	309 000	Total	309 000

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de Lyon d'attribuer une subvention de fonctionnement de 45 000 € au profit de l'association Sport dans la Ville pour la mise en œuvre de l'action EDV pour l'année 2015.

- L'incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières

L'incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières poursuivra son développement en 2015 en augmentant le nombre de projets accompagnés par rapport à 2014, en améliorant le ciblage des projets (innovants et créateurs d'emploi), en poursuivant l'accompagnement collectif, en renforçant les partenariats et en consolidant la communication.

Les objectifs quantitatifs proposés par l'association sont les suivants :

- 200 contacts,
- 60 projets accueillis,
- 22 projets pré-incubés,
- 10 créations d'entreprises,
- 10 entreprises hébergées.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	2 000	prestations de services	33 560
services extérieurs	24 450	Région Rhône-Alpes (CFAC)	20 000
autres services extérieurs	48 040	Métropole de Lyon	20 000
charges de personnel	47 411	Mécénat et sponsoring	26 791
impôts et taxes	450	reports ressources non utilisées d'opérations antérieures	22 000
Total	122 351	Total	122 351

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de Lyon d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € au profit de l'association l'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières pour son programme d'actions 2015. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Rhône-Alpes (à hauteur de 20 000 €), dans le cadre de la convention de fonctions et de centralité d'agglomération portant sur la période 2010-2016.

- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Les missions du CIDFF permettent de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des femmes et d'accompagner les femmes chefs d'entreprise lors des premières années d'existence de leur entreprise.

Les 3 grands objectifs poursuivis par le CIDFF en 2014 sont reproduits sur l'année 2015 :

- poursuite de la mission de porte d'entrée spécifique "femmes" au sein de LVE et d'accompagnement général à la création d'entreprise "femmes" sur l'agglomération lyonnaise et plus largement sur le département. Objectifs : 500 femmes informées en collectifs et en individuels, 150 accompagnements dont les permanences politique de la ville. Poursuite des actions de communication et de valorisation de l'entrepreneuriat au féminin,
- accompagnement des femmes issues des quartiers : poursuite des 6 permanences politique de la ville, adaptation de l'accompagnement en fonction des besoins spécifiques, appui technique aux acteurs locaux des quartiers "politique de la ville", actions de sensibilisation et de valorisation des projets féminins dans les quartiers,
- le suivi post-crédation, en complémentarité des dispositifs LVE existants : suivi individualisé et collectif post-crédation de 70 porteurs de projets, dont mise en place de parrainage,

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	2 785	Métropole de Lyon	51 200
services extérieurs	7 796	Région Rhône-Alpes (convention de fonctions d'agglomération et de centralité -CFAC-)	33 000
autres services extérieurs	5 848	Région Rhône-Alpes (contrats territoriaux emploi-formation - CTEF-)	8 668
impôts et taxes	11 119	Etat	60 500
charges de personnel	132 917	Ville de Lyon	7 000
charges financières	1 920	Agence de services et de paiement	6 476
dotations aux amortissements	3 757	prestations de services	3 000
Autres charges de gestion courante	3 702		
Total	169 844	Total	169 844

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de Lyon d'attribuer une subvention de fonctionnement de 51 200 € au profit du CIDFF pour son programme d'actions 2015. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Rhône-Alpes (à hauteur de 33 000 €), dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016.

- Association Action'Elles

Les 2 grands objectifs poursuivis par Action'Elles en 2014 sont reproduits sur l'année 2015.

1°- Suivi des jeunes dirigeantes d'entreprises

- 80 nouvelles inscriptions,
- pérennisation des rencontres réseaux complétées par 2 nouvelles offres : les déjeuners d'intégration et les rencontres B to B (destinées à renforcer les recommandations d'affaires entre créatrices),
- organisation de 10 ateliers d'échanges et de formation réunissant au moins 50 participantes,
- accompagnement de 50 dirigeantes d'entreprises avec la poursuite des entretiens diagnostic post création,
- pérennisation du parcours création pour les porteuses de projet.

2°- Actions de sensibilisation et de communication

- assurer une présence renforcée d'Action'Elles dans l'ensemble des manifestations relatives à l'entrepreneuriat féminin,
- développer la notoriété d'Action'Elles.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	1 000	prestations de services	16 000
services extérieurs	16 000	Métropole de Lyon	10 000

autres services extérieurs	1 000	autres recettes (CAE)	9 000
charges de personnel	17 000		
Total	35 000	Total	35 000

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de Lyon d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2015.

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon :

En 2015, la CCIL mettra en œuvre les actions suivantes en phase post-crédation :

1°- Action Parrainage :

La CCIL poursuivra la professionnalisation de ce programme en menant en particulier les actions suivantes : meilleure définition des cibles, affinage des conditions d'accès au service, mise en œuvre d'une interface informatique pour la constitution et la gestion des binômes, rédaction d'un guide pratique.

Objectif quantitatif : 130 binômes en 2015.

2°- Pacte PME :

Ce programme a pour objectif de contribuer au développement économique du territoire en facilitant et en intensifiant les relations d'affaires entre les entreprises (PME, ETI et Grands comptes). Les grands objectifs 2015 de ce programme sont les suivants : identifier et faire connaître les offres existantes, organiser des échanges propices à la rencontre entre l'offre et la demande, professionnaliser les PME dans leur démarches commerciales auprès des ETI et des grands comptes, développer une plateforme numérique d'achat.

3°- Pack croissance :

Ce programme propose une offre de suivi renforcé à de jeunes entreprises pour leur permettre d'acquérir une autonomie forte dans la gestion et le développement de leur entreprise (ce suivi est composé entre autres, d'un accompagnement individuel, de formations, de connexions avec les réseaux de financement). Objectif quantitatif : 20 nouvelles entreprises bénéficiaires.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat

Dépenses		Recettes	
autres services extérieurs : rémunération intermédiaire et honoraires	17 668	Métropole de Lyon	105 000
charges de personnel	280 520	Région Rhône-Alpes CFAC	110 212
		CCI de Lyon	82 976
Total	298 188	Total	298 188

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de Lyon d'attribuer une subvention de fonctionnement de 105 000 € au profit de la CCIL pour son programme d'actions Post-crédation 2015. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Rhône-Alpes (à hauteur de 110 212 €), dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016.

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône :

Pour l'année 2015, les 3 grands objectifs poursuivis par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône sont :

1°- poursuite des activités d'accueil et d'accompagnement : 7 000 visites et 7 000 appels téléphoniques, 2 700 porteurs de projet accompagnés dont 1 200 à 1 500 inscrits aux stages,

2°- poursuite du parcours spécifique repreneur : 6 réunions pour 60 à 70 inscrits, 100 à 120 rendez-vous individuels,

3°- poursuite de l'action de suivi des jeunes entreprises : 4 ateliers mutualisés pour 25 à 30 inscrits et 15 à 18 participants, 35 jeunes entreprises suivies.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
services extérieurs	29 800	Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône	316 108
autres services extérieurs	7 096	Métropole de Lyon	45 000
charges de personnel	384 467	Etat - DEVECO	28 085
		Département du Rhône	13 000
		Région Rhône-Alpes (spécifiquement dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité - CFAC - pour l'appui à la post-création)	8 000
		Région Rhône-Alpes (hors CFAC)	1 170
		partenaires privés	23 000
Total	421 363	Total	421 363

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de Lyon d'attribuer une subvention de fonctionnement de 45 000 € au profit de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2015. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Rhône-Alpes (à hauteur de 8 000 €), dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016.

Toutes les associations ont prévu de continuer à s'impliquer dans le réseau LVE par la mise en œuvre des actions suivantes :

- mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien du label sur le long terme,
- alimentation de la base de données LVE Pro,
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'accompagnement des créateurs ante et post pour l'année 2015 :

- d'un montant de 18 000 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2015,
- d'un montant de 23 500 € au profit d'ADL Villeurbanne pour son programme d'actions 2015,
- d'un montant de 45 000 € au profit de l'association Sport dans la Ville pour la mise en œuvre de l'action EDV pour l'année 2015,
- d'un montant de 20 000 € au profit de l'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières pour son programme d'actions 2015,
- d'un montant de 51 200 € au profit du CIDFF pour son programme d'actions 2015,
- d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2015,
- d'un montant de 11 000 € au profit de la SCOP Elycoop pour son programme d'actions 2015 dans le cadre de son dispositif d'appui à la création d'entreprises sur les Communes de Meyzieu, Décines Charpieu et Jonage,

- d'un montant de 105 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour son programme d'actions Post-crédation 2015,

- d'un montant de 45 000 € au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2015.

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations suivantes : ASPIE, ADL Villeurbanne, Sport dans la Ville, l'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières, CIDFF, Action'Elles, ainsi que la SCOP Elycoop, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - fonction 62 - opération n° 0P01O2291 :

- compte 657 4, pour un montant de 178 700 €.

- compte 657382, pour un montant de 150 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.